Municipal Groundwater Studies

Summary of Study Requirements

2001/2002

Ontario

Ministry of the Environment

102-01878/

Municipal Groundwater Studies

Summary of Study Requirements

August 2001

Land Use Policy Branch
Ministry of the Environment

Cette publication technique
n'est disponible qu'en anglais.

Copyright: Queen's Printer for Ontario, 2001
This publication may be reproduced for non-commercial purposes with appropriate attribution.

Printed on 50% recycled paper including 10% post-consumer fibre

PIBS 4117e

TABLE OF CONTENTS

1.0	**INTRODUCTION**	**1**
1.1	Background	1
1.2	Municipal Groundwater Studies	1
1.3	Ministry Support	1
2.0	**STUDY COMPONENTS**	**2**
2.1	Wellhead Protection Areas	2
2.2	Regional Groundwater Assessment	3
3.0	**OTHER STUDY REQUIREMENTS**	**3**
3.1	Partnerships and conservation authority involvement	3
3.2	Steering committee and public involvement	4
3.3	Reporting and information requirements	4
3.4	Process and funding administration details	5
3.5	Eligible study costs	5
4.0	**MOE CONTACT INFORMATION**	**7**

1.0 INTRODUCTION

This document outlines the requirements for conducting a groundwater study under the current Ministry funding initiative (2001-2002), announced August 22nd, 2001.

1.1 Background

Groundwater is a reliable source of drinking water for almost three million residents of Ontario. More than 200 communities have groundwater-based systems to provide drinking water to residential users and to service the industrial, commercial and institutional sectors. In addition, approximately 90 per cent of the rural population relies on groundwater for drinking and other uses. It is clear that groundwater supplies for drinking water are essential and that the protection of this resource needs to be given priority. Groundwater is also essential to maintain the health of the ecosystem, of which we are a part. At the same time, significant information gaps remain on groundwater conditions across the province. Obtaining this information is necessary to develop future environmental policy and to support the development of effective groundwater protection strategies.

1.2 Municipal Groundwater Studies

The goal of the municipal groundwater studies initiative is to promote groundwater source protection across Ontario. The first phase of source protection is assembling a solid information base on groundwater conditions at a local and regional scale, and documenting potential risks to those resources. The information generated by these studies will provide a sound basis for developing and implementing effective source protection strategies.

Because groundwater systems do not conform to municipal boundaries, these studies require that municipalities, conservation authorities and other stakeholders work together. Regional and watershed-level cooperation provides the foundation for a place-based approach (i.e., aquifer/watershed) that addresses the goals of ecosystem and human health, and enables the private, public and non-government sectors to make informed policy decisions.

1.3 Ministry support

Participating municipalities are eligible to receive baseline funding to cover 70% of

approved groundwater study costs with an increase to a maximum of 85% for the inclusion of one or more of the following activities,

a) digitizing all data collected and submission to MOE,
b) georeferencing of all communal wells in the study area and submission to MOE,
c) developing a strategy for future capital avoidance, and
d) developing a terms of reference for a municipal action plan for implementing a groundwater source protection strategy.

2.0 Study Components

This section describes the individual study components that are required under this study initiative. The section that follows, provides general guidance on conducting groundwater studies, as well as process and funding administration details.

2.1 Wellhead Protection Areas

At a local scale, one of the most important areas from a geographic perspective is the surface and subsurface area surrounding a water well or well-field that supplies a public water system. It is through this area that contaminants are reasonably likely to move toward and reach the well supply. In particular, the production, storage, use, or release of biological and chemical contaminants can present a risk to groundwater in these areas.

Accordingly, an understanding of local groundwater conditions and potential sources of contamination is required. Specifically, all active municipal wells/well-fields in a study area should be investigated, and the following products generated for each one:

a) **Wellhead Protection Areas Delineation**, including:
   i) delineation of areas contributing water to each well (i.e. capture zones),
   ii) mapping aquifer vulnerability in proximity to the capture zones,
b) **Potential Contaminant Source Identification**, including:
   i) inventory the locations and relative threats to well water quality from existing and historical potential contaminant sources in the Wellhead Protection Areas; and
   ii) assessment of potential contaminant pathways in the identified Wellhead Protection Areas.

2.2 Regional Groundwater Assessment

Local groundwater conditions need to be understood within the context of larger regional groundwater flow systems of which they are a part. Basic groundwater functions of recharging, transmitting, assimilating potential contaminants, and storing and discharging water, play an essential role in maintaining ecosystem health. These regional groundwater functions are also necessary to provide a secure supply of clean water to communal water systems as well as individual groundwater users without access to a municipal supply.

Accordingly, an understanding of regional groundwater conditions and their susceptibility to contamination, is critical to maintaining these ecological and sustainable use functions. Specifically, the following components should be investigated for the study area, and the following products generated:

a) **Aquifer Mapping**, including:
   i) mapping Groundwater Recharge Areas and Discharge Areas;
   ii) mapping Inherent Aquifer Vulnerability across the study area.

b) **Regional Contaminant Source Inventory**, including:
   i) inventory the locations of potential point sources of contamination in the study area, based on available data bases;
   ii) mapping existing land uses in the study area, based on available data bases.

c) **Groundwater Use**, including:
   i) inventory of the location and permitting withdrawals from all wells in the study area (municipal, individual, commercial, institutional, industrial).

3.0 Other Study Requirements

3.1 Partnerships and conservation authority involvement

Because groundwater systems do not conform to municipal boundaries, municipalities, conservation authorities and other stakeholders need to work together on these groundwater studies. Cooperation among participants will enable the collection of compatible groundwater data that will extend to the natural boundaries of watersheds and groundwater aquifers.

Specifically, cooperation will be required among upper and lower-tier municipalities, public utilities, and conservation authorities in undertaking groundwater studies. Conservation authorities are capable of providing an essential watershed-level perspective to municipal groundwater studies, as well as a high degree of technical expertise. Accordingly, wherever feasible and with the agreement of all affected parties, it is expected that representatives from Conservation Authorities will play a major facilitating role in studies (e.g., project management). Upper tier municipalities are also expected to play a leadership role in these studies, depending on local circumstances.

3.2 Steering committee and public involvement

A steering committee is required for each study, and would be responsible for overseeing the technical and public involvement aspects of the study. It is strongly recommended that the steering committee include not only technical, municipal and consulting staff, but also representatives of the agricultural, business and industrial sectors, as well as any other community groups that may be affected by future municipal groundwater strategies. This approach is usually most successful in the development of a municipal action plan for groundwater protection which can be implemented by the community.

Involvement of the public in the study process is an important part of groundwater management. If the members of the public are involved and informed in the early stages of a study which assesses the location of the resource, the risks of contamination and current groundwater use, they are knowledgeable and educated when the municipality develops appropriate protection/prevention measures. Accordingly, each study must include a plan for informing and involving the public through a minimum of three public open house meetings, and other innovative and practical actions, such as setting up an education/information booth at local fall fairs. To further assist with groundwater education, MOE will provide copies of a groundwater education video, entitled "*Groundwater: Our hidden treasure*" to all participating municipalities.

3.3 Reporting and information requirements

All funded studies will be required to submit the following to the Ministry of the Environment:

i) A summary report and a full final report, including all maps and associated data.
ii) Three written copies of the summary and final reports, as well as one electronic

copy in WordPerfect or MSWORD and one electronic copy in PDF format.

iii) Copies of all tabular and mapping data (i.e., database files, GIS files) must also be submitted with the final reports.

3.4 Process and funding administration details

- Where there is a clear expression of interest, and capability to proceed with the study without delay, individual terms of reference will be finalized on a priority basis, using these study guidelines and component protocols, to suit local and regional circumstances (e.g., previous work complete, unique hydrogeology).

- Funding of approved studies will be administered by the following procedure and documentation requirements from participants:

  1) *Municipal Council Resolution* – The lead municipality(ies) for a given study area must submit a resolution of municipal council passing a bylaw authorizing the execution of an agreement between the Ministry of the Environment and the municipality for the province to fund municipal groundwater studies.

  2) *Competitive Process for Municipalities to Hire Consultants* – The lead municipality(ies) must submit documentation verifying that an objective, competitive process was followed in the selection of a consultant to provide technical services in the completion of a groundwater study. This would take the form of a letter from the municipality confirming the competitive process that was followed.

  3) *Final Terms of Reference* – Final terms of reference signed by the lead municipality(ies) and the Ministry of the Environment outlining expectations, accountability, potential cost-sharing, monitoring, and project description and timelines.

3.5 Eligible study costs

1. Costs paid to professional specialists (e.g. geo-scientists, hydrogeologists, engineers, economists, planners) and project management consultants for studies are eligible provided the municipality ensures these costs are properly supported by invoices and related solely to the study project.

2. In-house labour costs are not eligible. The cost of contract, part-time and student labour hired specifically for the project are eligible.

3. Miscellaneous costs related to the study as required by the consultant (such as rental of specialized equipment, drilling, pumping tests) are eligible. Municipalities, if in doubt should consult with the ministry.

4. The financing costs such as debenture costs and interest costs (interim financing charges) are not eligible.

4.0 MOE Contact Information

For more information, please contact:

Ministry of the Environment
Land Use Policy Branch
135 St. Clair Ave. West
6th floor
Toronto, ON
M4V 1P5
Phone: (416) 314-7049
Fax: (416) 314-0461

OR

The appropriate MOE Regional Office:

Central Region
Central Region Office
8th floor, 5775 Yonge St.
North York, ON
M2M 4J1
(416) 326-6700
(416) 325-6345 (fax)

Eastern Region
Kingston Regional Office
133 Dalton Ave.
P.O. Box 820
Kingston, ON
K7L 4X6
(613) 549-4000
(613) 548-6908 (fax)

Southwestern Region
London Regional Office
2nd Floor, 659 Exeter Rd.
London, ON
N6E 1L3
(519) 873-5000
(519) 873-5020 (fax)

Northern Region
Thunder Bay Regional Office
3rd floor suite 331, 435 James St. S.
Thunder Bay, ON
L7E 6S7
(807) 475-1205
(807) 475-1754 (fax)

West Central Region
Hamilton Regional Office
12th floor, 119 King St. W.
Hamilton, ON
l8P 4Y7
(905) 561-7640
(905) 561-7820 (fax)

Études municipales sur la qualité des eaux souterraines

Sommaire des normes à suivre

2001/2002

Ontario

Ministère de l'Environnement

Études municipales sur la qualité des eaux souterraines

Sommaire des normes à suivre

Août 2001

Direction des politiques d'utilisation du sol
Ministère de l'Environnement

Cette publication technique
n'est disponible qu'en anglais.

Tous droits réservés : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001
La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales à condition d'en mentionner la source.

Printed on 50% recycled paper including 10% post-consumer fibre

PIBS 4117f

TABLE DES MATIÈRES

1.0	**INTRODUCTION**	**1**
1.1	Contexte	1
1.2	Études municipales sur la qualité des eaux souterraines	1
1.3	Appui du ministère	2
2.0	**COMPOSANTES DES ÉTUDES**	**2**
2.1	Périmètres de protection des têtes de puits	2
2.2	Évaluation des eaux souterraines de la région	3
3.0	**AUTRES NORMES RELATIVES AUX ÉTUDES**	**4**
3.1	Partenariats et participation des offices de protection de la nature	4
3.2	Comité directeur et participation du grand public	4
3.3	Exigences en matière d'information et de préparation de rapports	5
3.4	Processus et détails administratifs relatifs au financement	5
3.5	Coûts admissibles	6
4.0	**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS**	**7**

1.0 INTRODUCTION

Le présent document précise les normes à respecter pour la réalisation d'études sur les eaux souterraines aux termes de l'initiative de financement du ministère de l'Environnement (2001-2002) annoncée le 22 août 2001.

1.1 Contexte

Les eaux souterraines constituent une source d'eau potable fiable pour près de trois millions d'Ontariennes et d'Ontariens. Plus de 200 collectivités puisent à même les eaux souterraines l'eau potable qu'elles distribuent aux utilisateurs résidentiels comme aux secteurs industriel, commercial et institutionnel. Qui plus est, environ 90 % de la population rurale dépend des eaux souterraines pour l'eau destinée à la consommation humaine et à d'autres fins. Il ne fait donc aucun doute que l'approvisionnement en eau potable provenant de sources souterraines est essentiel et que la protection de cette ressource doit constituer une priorité. Les eaux souterraines jouent également un rôle essentiel dans le maintien de la santé de l'écosystème dont nous faisons partie. Il nous manque cependant énormément de données sur la qualité des eaux souterraines en Ontario. L'obtention de ces données sera nécessaire à l'élaboration de toute nouvelle politique environnementale et à la création de stratégies efficaces de protection des eaux souterraines.

1.2 Études municipales sur la qualité des eaux souterraines

Les études municipales sur la qualité des eaux souterraines visent à promouvoir la protection des sources souterraines de la province. La première étape de la stratégie de protection des sources consiste à réunir une solide base d'information sur l'état des eaux souterraines à l'échelle locale et régionale, et à documenter les risques auxquels ces ressources peuvent être exposées. Les données recueillies dans le cadre de ces études fourniront une base solide pour l'élaboration et l'exécution de stratégies efficaces de protection des sources.

Comme ces nappes souterraines dépassent les limites municipales, il faudra, pour réaliser ces études, que les municipalités, les offices de protection de la nature et autres intervenants mettent leurs efforts en commun. La coopération à l'échelle régionale et à l'échelle du bassin hydrographique favorise une démarche axée sur l'emplacement (soit la nappe aquifère ou le bassin hydrographique) qui répond aux objectifs de protection de

l'écosystème et de la santé tout en permettant aux secteurs privé, public et non gouvernemental de prendre des décisions éclairées.

1.3 Appui du ministère

Les municipalités participantes sont admissibles à un financement de base couvrant 70 % des coûts approuvés associés à l'étude sur la qualité des eaux souterraines, proportion qui pourra atteindre 85 % lorsque au moins une des activités suivantes est incluse :

a) la numérisation de toutes les données recueillies et la remise de ces données au ministère,
b) le géocodage de tous les puits collectifs dans la zone à l'étude et la remise de ces données au ministère,
c) l'élaboration d'une stratégie pour éviter d'avoir à débourser des capitaux dans l'avenir,
d) la préparation d'un cadre de travail pour l'élaboration d'un plan de protection des sources souterraines à l'échelle municipale.

2.0 Composantes des études

On trouvera dans la présente section une description des composantes obligatoires de chaque étude dans le cadre de l'initiative. La section suivante fournit un guide d'ordre général pour la conduite d'études sur la qualité des eaux souterraines, ainsi qu'une description du processus et des détails administratifs relatifs au financement.

2.1 Périmètres de protection des têtes de puits

À l'échelle locale, une des zones les plus importantes d'un point de vue géographique est la surface et la surface souterraine entourant un puits d'eau ou un champ de captage qui approvisionne un service d'eau public. C'est dans cette zone que les contaminants sont susceptibles de se déplacer en direction du puits et d'atteindre celui-ci. La production, le stockage, l'utilisation et la libération de contaminants biologiques et chimiques peuvent présenter des risques pour les nappes souterraines de ces zones.

Voilà pourquoi il est si important de bien comprendre l'état des nappes souterraines

locales et les sources possibles de contamination. Il est particulièrement important d'examiner tous les puits et champs de captage actifs dans la zone à l'étude et de produire les données suivantes pour chacun d'eux :

a) la **délimitation des périmètres de protection des têtes de puits**, notamment :
   i) la délimitation des zones qui alimentent chacun des puits (par ex. les zones de captage),
   ii) la cartographie de la vulnérabilité des nappes aquifères qui se trouvent à proximité des zones de captage,
b) l'**identification des sources de contamination possibles**, notamment :
   i) l'inventaire de l'emplacement des sources actuelles et historiques de contamination possible, et l'inventaire des menaces relatives que posent celles-ci pour la qualité de l'eau du puits dans les périmètres de protection de la tête de puits;
   ii) l'évaluation des voies de contamination possible dans les périmètres de protection des têtes de puits identifiés.

2.2 Évaluation des eaux souterraines de la région

L'état des eaux souterraines locales doit être vu dans le contexte plus large des systèmes d'écoulement souterrain régionaux dont ces eaux font partie. Les fonctions de base des eaux souterraines que sont l'émergence, la transmission, l'assimilation des contaminants possibles, et l'emmagasinement et l'écoulement de l'eau, jouent un rôle essentiel dans le maintien de la santé de l'écosystème. Ces fonctions des nappes souterraines régionales sont également nécessaires pour l'approvisionnement sûr en eau propre des réseaux collectifs et des utilisateurs de puits privés qui n'ont pas accès à un réseau de distribution municipal.

Il est donc important de bien comprendre l'état des nappes souterraines régionales et leur vulnérabilité à la contamination pour assurer le maintien de ces fonctions écologiques et d'utilisation durable. Et plus spécialement, il s'avère important d'étudier les composantes suivantes pour la zone à l'étude et de produire les données suivantes :

a) La **cartographie des nappes aquifères**, notamment :
   i) la cartographie des zones d'alimentation des nappes souterraines et les zones d'émergence;
   ii) la cartographie de la vulnérabilité inhérente des nappes aquifères dans

l'ensemble de la zone à l'étude.

b) **L'inventaire régional des sources de contamination,** notamment :
   i) l'inventaire de l'emplacement des sources ponctuelles de contamination possible dans la zone à l'étude, fondé sur les bases de données existantes;
   ii) la cartographie des utilisations du sol actuelles dans la zone à l'étude, d'après les bases de données existantes.

c) **L'utilisation des eaux souterraines**, notamment :
   i) l'inventaire des emplacements de prélèvement d'eau et des permis de prélèvement à partir de tous les puits de la zone à l'étude (à des fins municipales, personnelles, commerciales, institutionnelles et industrielles).

3.0 Autres normes relatives aux études

3.1 Partenariats et participation des offices de protection de la nature

Comme les nappes souterraines dépassent les limites municipales, les municipalités, les offices de protection de la nature et autres intervenants doivent travailler en collaboration pour réaliser ces études sur les eaux souterraines. La coopération entre les divers participants permettra de réunir des données normalisées qui s'étendront jusqu'aux limites naturelles des bassins hydrographiques et des nappes souterraines.

Pour réaliser ces études, il est particulièrement important de favoriser une collaboration entre les municipalités de palier inférieur et celles de palier supérieur, les services publics et les offices de protection de la nature. Les offices de protection de la nature sont bien placés pour offrir un point de vue global du bassin hydrographique dans le cadre d'études municipales sur la qualité des eaux souterraines, ainsi qu'un degré élevé de connaissances techniques. Par conséquent, quand cela sera possible et avec l'assentiment de toutes les parties touchées, les représentants des offices de protection de la nature devraient jouer un rôle de facilitation dans la réalisation de ces études; ils se chargeront par exemple de la gestion de projets. Les municipalités de palier supérieur devraient également jouer un rôle de direction selon les circonstances locales.

3.2 Comité directeur et participation du grand public

Chaque étude exigera la participation d'un comité directeur qui veillera aux aspects techniques et à la participation du grand public. Il est fortement recommandé que le

comité directeur réunisse non seulement des conseillers techniques et des représentants municipaux, mais aussi des représentants des secteurs agricole, commercial et industriel, ainsi que des porte-parole de tout autre groupe communautaire qui pourrait être touché par d'éventuelles stratégies municipales de protection des eaux souterraines. Cette approche est particulièrement efficace dans le cadre de l'élaboration d'un plan de protection municipal qui peut être mis en œuvre par la collectivité.

La participation du public au processus d'étude fait partie intégrante de la gestion des eaux souterraines. Si les membres du public participent et sont renseignés dès les premières étapes d'une étude qui tient compte de l'emplacement des ressources, des risques de contamination et des utilisations actuelles des eaux souterraines, ils seront déjà au courant et avisés quand la municipalité prendra les mesures de protection ou de prévention qui s'imposent. Par conséquent, chaque étude doit comprendre un plan d'information et de participation du public par le biais d'un minimum de trois réunions portes ouvertes et d'autres mesures novatrices et pratiques, telles que l'installation d'un kiosque d'information et de sensibilisation aux foires automnales de la localité. Histoire d'aider les municipalités participantes à sensibiliser encore davantage les gens à la question des eaux souterraines, le ministère de l'Environnement leur fournira des exemplaires d'un vidéo éducatif, intitulé « *Groundwater: Our hidden treasure* ».

3.3 Exigences en matière d'information et de préparation de rapports

Toutes les municipalités qui ont obtenu une subvention pour leur étude sont tenues de fournir les documents suivants au ministère de l'Environnement :

i) un rapport sommaire et un rapport final complet, y compris toutes les cartes et données y afférentes;

ii) trois exemplaires sur support papier du sommaire et des rapports finaux, ainsi qu'une copie électronique en version WordPerfect ou MSWORD, et une copie électronique en format PDF;

iii) des exemplaires de toutes les données tabulaires et cartographiques (fichiers de base de données, fichiers SIG, etc.) doivent également être joints aux rapports finaux.

3.4 Processus et détails administratifs relatifs au financement

- Lorsqu'une municipalité signifie son intérêt à mener une étude et qu'elle peut l'entreprendre sans tarder, les cadres de référence seront rédigés selon l'ordre de

priorité, conformément aux présentes lignes directrices et aux protocoles recommandés pour chaque composante, selon les circonstances locales et régionales (travaux déjà effectués, profil hydrogéologique particulier, etc.).

- Les fonds accordés pour chaque étude approuvée seront gérés selon la procédure et les exigences en matière de documentation suivantes :

  1) *Résolution du conseil municipal* – La ou les municipalités responsables d'une zone à l'étude donnée doivent remettre une résolution du conseil municipal adoptant un règlement administratif qui autorise l'exécution d'une entente entre le ministère de l'Environnement et la municipalité pour le financement d'études municipales sur la qualité des eaux souterraines.

  2) *Processus d'embauche de conseillers par voie concurrentielle* – La ou les municipalités responsables doivent remettre des documents attestant qu'un processus objectif et concurrentiel a été suivi pour la sélection des conseillers techniques qui réaliseront l'étude sur la qualité des eaux souterraines. Ces documents peuvent prendre la forme d'une lettre de la municipalité confirmant que le processus concurrentiel a bel et bien été suivi.

  3) *Version définitive du cadre de référence* – La version définitive du cadre de référence signée par la ou les municipalités responsables et le ministère de l'Environnement, dans laquelle sont précisés les attentes, les responsabilités, le partage éventuel des coûts, les mesures de surveillance, la description du projet et le calendrier d'exécution.

3.5 Coûts admissibles

1. Sont admissibles les coûts engagés pour l'embauche de spécialistes professionnels (géoscientifiques, hydrogéologues, ingénieurs, économistes, spécialistes de la planification, etc.) et de conseillers en gestion de projets pour la réalisation des études, à condition que la municipalité veille à ce que ces coûts soient bien appuyés par des factures et soient rattachés uniquement à l'étude.

2. Ne sont pas admissibles les frais de main-d'œuvre internes. Sont admissibles, par contre, les frais liés à la main-d'œuvre contractuelle, à temps partiel ou étudiante

qui est engagée spécialement pour le projet.

3. Sont admissibles les frais divers associés à la réalisation de l'étude qu'engage le conseiller (location de matériel spécialisé, forage, essais de pompage, etc.). En cas de doute, les municipalités devraient consulter le ministère.

4. Ne sont pas admissibles les coûts de financement tels que les coûts de débentures et les frais d'intérêts (frais de financement provisoires).

4.0 Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au :

Ministère de l'Environnement
Direction des politiques d'utilisation du sol
135, av. St. Clair Ouest
6e étage
Toronto (Ontario)
M4V 1P5
Téléphone : 416 314-7049
Télécopieur : 416 314-0461

OU
au bureau régional du ministère de l'Environnement le plus proche :

Région du Centre
Bureau régional du Centre
8e étage, 5775, rue Yonge
North York (Ontario)
M2M 4J1
416 326-6700
416 325-6345 (téléc.)

Région de l'Est
Bureau régional de Kingston
133, av. Dalton
C.P. 820
Kingston (Ontario)
K7L 4X6
613 549-4000
613 548-6908 (téléc.)

Région du Sud-Ouest
Bureau régional de London
2e étage, 659, chemin Exeter
London (Ontario)
N6E 1L3

519 873-5000

519 873-5020 (téléc.)

Région du Nord
Bureau régional de Thunder Bay
3e étage, bureau 331, 435, rue James Sud
Thunder Bay (Ontario)
L7E 6S7
807 475-1205
807 475-1754 (téléc.)

Région du Centre-Ouest
Bureau régional de Hamilton
12e étage, 119, rue King Ouest
Hamilton (Ontario)
I8P 4Y7
905 561-7640
905 561-7820 (téléc.)